**2009/1622 - Prestations de la Ville sur le programme de réussite éducative 2009** (Direction de l'Education) (BMO du 10/08/2009, p. 1406)

Rapporteur: M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme PIERRON Sylvie: Monsieur le Maire, chers Collègues, la rentrée scolaire 2009, c'est en tout 60.000 enseignants en moins dans les classes depuis 2003, 23.000 jeunes sans établissement scolaire, 60.000 filles et garçons en décrochage scolaire chaque année dont la moitié suivis par les Missions locales, plusieurs milliers d'enfants handicapés non accueillis du fait de la suppression des auxiliaires de vie scolaire, alors que l'obligation d'accueil en milieu ordinaire date seulement de quelques années.

Manifestement, la réussite scolaire est devenue le cadet des soucis de nos gouvernants. L'égalité, l'éducation, tout cela coûte trop cher ! Il suffit de quelques programmes d'excellence pour sortir une poignée de jeunes du chômage et de la pauvreté, baptisés d'un titre bien ronflant comme Espoir Banlieue, et cela suffit comme vitrine d'égalité. D'ailleurs, les économies ne vont pas encore assez vite !, alors que les programmes de réussite éducative sont prorogés jusqu'en 2010 comme l'ensemble des contrats de cohésion sociale, les internats de réussite éducative créés il y a à peine quatre ans seront déjà supprimés fin 2009 au profit des internats d'excellence. C'est l'art de déshabiller Pierre pour habiller Paul.

A Lyon, notre internat Favre est concerné avec un désengagement de l'Etat, malgré sa signature, de 350.000 €! Et du jour au lendemain, c'est à notre Ville de trouver des solutions. Maintenir l'internat municipal de réussite éducative contre vents et marées n'est pas seulement un devoir envers les 70 enfants et leurs familles, ce sera aussi un acte politique fort parce que c'est un établissement exemplaire.

A l'heure où les programmes gouvernementaux mettent tellement en avant la « parentalité », il se trouve que justement, l'équipe de notre internat lyonnais entend et accompagne l'ensemble des difficultés des enfants de 6 à 13 ans accueillis en internat de semaine à la demande des parents, c'est-à-dire avant que le décrochage, que les difficultés scolaires et sociales aient fait trop de dégâts.

Un tel établissement de prévention où les enfants restent environ trois ans, avec des missions d'observation et d'orientation qui n'existent que dans les établissements relevant du Ministère de la Justice, devrait non pas disparaître mais être généralisé dans tous les départements. Les efforts que notre Adjoint à l'Education, sur ce dossier, met dans la concertation sont considérables et le Conseil général a confirmé qu'il entrerait dans le financement de l'établissement, mais cela reste insuffisant, et le temps court!

Il est inadmissible, alors que les crédits de réussite éducative de 2005 avaient encouragé les expérimentations lyonnaises, que les politiques de l'Etat connaissent une telle discontinuité et que les collectivités, et en l'occurrence les familles en difficulté, soient traitées comme des girouettes. Les budgets publics, nos impôts, ne sont pas des mises de casino qu'on déplace au gré de ses lubies électorales.

Pour sa part, le Groupe Communiste, Républicain et Intervention citoyenne invite les Lyonnais, et éventuellement Mme Berra, toute la communauté socio-éducative notamment, à se mobiliser pour l'internat Favre, en écrivant par exemple à Fadéla Amara, car il ne s'agit que d'une préfiguration des désengagements des programmes de réussite éducative fin 2010.

Aider quelques très bons élèves issus des quartiers défavorisés en les séparant de leurs familles pour les mettre dans des internats d'excellence, et laisser

tomber les familles qui demandent un soutien pour mieux accompagner leurs enfants en difficulté, c'est un choix, mais ce n'est pas le nôtre! Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint: Quelques mots rapidement Monsieur le Maire, chers Collègues, sur cette question de l'internat Favre et plus globalement sur les internats de réussite éducative. Effectivement, les choix du Gouvernement de transformation des internats de réussite éducative en internats d'excellence posent problème aujourd'hui. Par contre, la circulaire qui l'a officialisé, a donné la possibilité d'assurer une certaine continuité pour les internats existants non transformables en internats d'excellence, ce qui est le cas de l'internat Favre. Je dois préciser que l'ensemble des évaluations aussi bien faites au niveau de l'accès de la Préfecture ou des partenaires ont donné des résultats extrêmement positifs sur le travail de nos équipes en direction des familles et des enfants et que c'est un outil de prévention quasiment unique qui permet d'éviter ensuite des aggravations parfois très fortes des situations, voire une évolution pour certains vers la délinquance. Donc c'est un outil extrêmement précieux.

Simplement, la première circulaire permet d'assurer une partie de financement évaluée à 4.500 € par place tout en élargissant le public concerné à tous les sites politiques de la Ville. Cela correspondrait à une baisse de plus de 50 % des contributions de l'Etat à l'internat Favre dont le budget est assuré aujourd'hui majoritairement par la Ville, doit-on le rappeler.

Donc, nous nous essayons de négocier pour à la fois faire bouger ce plafond et augmenter le nombre de places reconnues qui, aujourd'hui, est de 30 places sur une capacité d'accueil d'un peu plus de 80 places.

Deuxième voie, vous l'avez évoqué également, le Conseil général qui, lors de deux délibérations, a ouvert la porte sur un financement qui est égal à zéro aujourd'hui, concernant l'internat Favre. Des négociations sont en cours à travers des contacts entre nos services. Donc, on est un peu au milieu du gué de ce point de vue, M. le Préfet à l'égalité a réaffirmé récemment son appui très fort et son intervention auprès de l'accès au plan national, mais on jugera aux actes et aux résultats. De ce point de vue, il serait extrêmement dommageable qu'un tel retrait de l'Etat mette en danger l'internat Favre, ceci n'est pas encore exclu dans la situation actuelle et cela entraîne la nécessité de tous ceux qui sont convaincus, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent aujourd'hui, d'intervenir pour le rétablissement de ces financements

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)